

Avis public



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **mardi, 4 juin 2024**, à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivantes :

- Lot numéro 1 113 847 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone C-402, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **7980, boulevard Métropolitain** :
 - l'aménagement d'une allée d'accès de 4,48 mètres de largeur, et ce, malgré l'article 133 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige qu'une allée d'accès ait une largeur minimale de 6,1 mètres.
- Lot numéro 1 113 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-420, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **8040, place de Dade** :
 - une allée d'accès d'une largeur maximale de 6,0 mètres, et ce, malgré l'article 157 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige une largeur maximale de 5 mètres pour une allée d'accès desservant l'espace de stationnement d'un usage de la catégorie H 1 ;
 - un bateau de porte ne correspondant pas à la largeur d'une allée d'accès, et ce, malgré l'article 154 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige que la largeur d'un bateau de porte doit correspondre à la largeur de l'allée d'accès.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant ces demandes, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 17 mai 2024.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement